L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI (MATIN,) 9 AVRIL 1831.

Le *ticket* suivant, à la prochaine élection des *Directeurs de la Compagnie de Canal et de Banque*, sera soutenu par un grand nombre d'ACTIONNAIRES.

A. R. Taylor,	J. M. Kennedy,
James Foster,	Wm. Tufts,
M. White,	John Minturn,
R. O. Pritchard,	Samuel Livermore,
Harvey Elkins,	A. H. Wallace,
J. W. Zacharie,	James Puech,
J. E. Whitlall.	

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 9 avril.

Les journaux de Zacatecas (Mexique,) jusqu'au 10 mars, qui nous sont parvenus par le dernier arrivage de cette république, nous informent que le congrès mexicain a voté une épée au général Bravo, sur la lame de laquelle on lira ces mots : *La nation mexicaine au général Nicolas Bravo, défenseur de la constitution et des lois.* Cette belle récompense qu'on accorde au chef de l'armée du sud pour avoir fait prisonnier l'infortuné général Guerrero, qu'il n'a ni pris ni défait, et qui ne serait jamais tombé entre ses mains sans l'odieuse et lâche trahison du capitaine du brick *Colombo*; ce gage de reconnaissance que, dans sa toute servilité, le congrès du traître Bustamante vient de donner à un soldat qui trahit la cause de son pays, pour se faire l'instrument d'un chef de parti, et qui accepta la mission de poursuivre, de harceler comme une bête fauve son ami, son bienfaiteur, celui qui n'usa des facultés extraordinaires qui lui étaient accordées que pour le rappeler de l'exil et le rendre à sa famille : cette récompense, ce gage de reconnaissance, disons-nous, pèseront lourdement dans la balance de l'histoire, et nous doutons que les beaux faits passés qui honorent la vie de Bravo, l'absolvent jamais aux yeux de la postérité d'avoir été en quelque sorte la cause de l'assassinat juridique d'un des plus illustres héros de la révolution de son pays.

Un autre acte non moins ridicule, (pour n'en pas dire davantage,) c'est celui qui accorde à la veuve et à la fille de Guerrero une pension à vie de $3000. De quel sentiment le congrès a-t-il voulu faire preuve? Ou Guerrero avait bien mérité de son pays, ou il était un traître. Dans le premier cas, doit-on condamner à mort les citoyens qui remplissent fidèlement leurs devoirs? dans le second, doit-on accorder des pensions sur les deniers de l'état aux parens de ceux qui ont travaillé à sa ruine? Cet acte de faiblesse, qui décèle dans le congrès prétendu *national* de Bustamante, au retour sur lui même maintenant que le grand sacrifice est consommé, n'aura probablement pas plus d'effet que celui tout semblable qui garantissait si solennellement une pension annuelle à la veuve d'Iturbide, pension dont nous croyons que la malheureuse impératrice n'a pas encore touché le premier quartier.

L'histoire consignera dans ses pages, que la législature de l'état de Zacatecas dès qu'elle apprit l'arrestation du général Guerrero, se hâta d'adresser au congrès une pétition pour demander que le sang de cet illustre patriote ne fût pas versé.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, janvier.

LES GRANDS PROPRIÉTAIRES ET LES LIGNÉS.

Les partisans exclusifs du cens s'obstinent qu'on insiste avec vivacité pour faire admettre la capacité comme élément électoral; cependant ils ne peuvent pas croire que la modération soit précisément de leur côté. Deux principes sont en présence : la propriété et l'intelligence. Ceux qui font valoir les droits de l'intelligence ne prétendent nullement détrôner la propriété; ils ne disent pas que le sol ne soit rien et l'homme tout; ils ne proposent pas d'ôter la faculté électorale aux propriétaires qui paient depuis trois cents jusqu'à mille francs de contribution; ils demandent seulement qu'un citoyen qui ne paiera ni mille, ni trois cents, ni même deux cents francs de contribution, ne soit pas pour cela condamné à l'idiotisme politique. On ne nie pas que la propriété ne soit un des signes auxquels on doive reconnaître le citoyen intéressé à l'ordre et au bon gouvernement de la société; mais on avance seulement que ce n'est pas le signe unique. Les exclusifs, les exigeans, les hommes sans modération, ce sont ceux qui veulent refuser des droits politiques aux classes peu fortunées et aux non-propriétaires; les hommes concilians et justes, ce sont ceux qui, le lendemain d'une révolution faite assurément par d'autres que les électeurs du double vote, veulent toujours voir la grande propriété figurer en tête des listes électorales, mais croient en même temps que la faculté d'élire doit descendre aussi bas que possible dans la petite propriété, et appartenir même aux classes dont l'importance et l'utilité ne peuvent être représentées par un cens ou par une patente.

Vous souvenez-vous des éloges exorbitans qui furent donnés il y a trois semaines à la garde nationale par les orateurs et les écrivains d'un certain parti? A les entendre, il n'y avait pas d'homme portant l'uniforme ou même la blouse de garde national qui ne fût un meilleur citoyen, un juge plus compétent des véritables intérêts du pays, un sujet plus éclairé, plus dévoué, mieux intentionné que tel ou tel député payant au delà de mille francs de contribution, et siégeant sur les bancs de gauche, ou que tel ministre, tel haut fonctionnaire dont on annonçait la démission pour lui signifier que la place convenait à un autre. Il y avait, disait-on, des hommes qui entendaient assez peu le gouvernement représentatif et la loi des majorités, pour avoir voulu qu'un des trois pouvoirs brisât violemment les deux autres, et ces hommes étaient placés haut; ils avaient de grandes renommées justement acquises; ils disposaient des plus considérables moyens d'influence; mais la garde nationale, mesurant dans sa sagesse la pernicieuse portée des systèmes de ces hommes, avait sauvé le pays de leurs mauvais desseins, la couronne de leurs conseils. Assurément, en attribuant à la garde nationale tout entière cette large provision de sagesse et de discernement politique, on ne la flattait point; on avait en besoin d'elle; on l'avait rencontrée voulant avant tout l'ordre public, l'ordre plutôt que le triomphe prématuré et violent de principes qu'on lui avait peints comme animant une multitude de complots. Pourtant, il s'en fallait que la garde nationale tout entière fût composée de propriétaires, d'hommes payant 300 fr., 200 fr., ou même 50 fr. de contribution. La majorité peut-être n'atteignait pas ce dernier cens, et il n'y avait en qu'un sentiment, qu'un cri, qu'une conduite. Il y avait dans la garde nationale moins de propriétaires fonciers que de marchands, plus de petits marchands que de grands; il y avait des acteurs, des peintres, des écrivains, des licenciés en droit, grand nombre, des avocats, des commis, des médecins, de vieux soldats retraités, des employés à petits gages; il y avait jusqu'à des artisans, des ouvriers, des hommes ne payant pas, peut-être, quinze francs de contribution directe, mais atteints, en revanche, par l'impôt indirect de manière à avoir quelque droit à s'enquérir du choix des hommes appelés à voter l'impôt. Tout ce pêle-mêle de citoyens appartenant aux professions les plus diverses, aux situations les plus distantes, avaient fait merveille, au jugement des hommes qui criaient victoire on ne sait trop pourquoi; et voilà qu'aujourd'hui ces mêmes hommes nous apprennent que la société ne saurait se fier à des électeurs qui paieraient moins de 250 francs de contribution.

Mais qu'est-ce donc que la société? Voilà un mot dont on use et abuse étrangement, il faut en convenir. Nous pensons que la société était tout le *monde*, l'universalité des citoyens. Ceux qui disent la *bonne société* sont plus clairs et plus francs, en les entend mieux; on comprend qu'il ne s'agit que d'eux et de leurs amis; mais ceux qui prétendent que les quatre-vingt-dix neuf centièmes des habitans d'un pays doivent végéter et mourir dans l'état d'interdiction politique, sous prétexte que la société ne pourrait se fier à eux, devraient bien nous donner leur définition de la société: on saurait moins s'il faut ou ne faut pas discuter avec eux, car si par société ils n'entendent pas ce que nous entendons, la nation entière, tout est dit: ils ont raison dans leur sens, nous ne l'avons pas moins dans le nôtre, et, chacun jouant sa partie, on verra tôt ou tard à qui l'avantage.

Les partisans exclusifs du cens affectent de prendre pour type de la capacité que nous voulons voir admise dans les colléges la classe des licenciés en droit, et à ce compte toute la question se réduirait, suivant eux, à ceci : Quel sera l'électeur le plus digne, ou du grand propriétaire qui d'ailleurs pourra être un homme fort instruit, fort intelligent, un excellent patriote, puisque la propriété n'exclut ni le savoir, ni les bons sentimens, ou du licencié qui n'aura acquis ses degrés que pour rester un homme sans état, une sorte de Figaro courant le monde; écrivain aujourd'hui, demain légiste, après demain comédien ou faiseur d'affaires; partout se mêlant de politique, se plaignant du gouvernement et vivant perché plutôt que logé, insaisissable à l'impôt si ce n'est chez son traiteur et à la porte du théâtre, n'ayant de bien ni par lui ni par les siens, et ne valant en un mot quelque chose que par son diplôme? Mais ce n'est-là qu'un artifice de rhéteurs. On prend ce qu'il y a de plus élevé dans l'opinion que l'on soutient; on crée, on imagine quelque chose de fort peu estimable dans celle que l'on combat, et l'on dit aux gens : choisissez. A coup sûr, le choix ne sera pas douteux. Tout le monde croira qu'il y a plus de garanties pour la société, et par-là nous entendons la vraie société, le pays même, dans un grand propriétaire éclairé et bon citoyen que dans un vaurien brevetté docteur, et qui n'aura pour lui qu'une activité brouillonne et une aptitude désordonnée aux choses les plus diverses; mais, au-dessous du cens de 300 ou de 250 francs, la dernière limite de l'abaissement possible, suivant MM. des comtes, n'y a-t-il plus que des gens sans état, sans biens, sans rôle précis dans la société? Nos quinze cent mille gardes nationaux sont là pour répondre.

Dans un pays où une capitale de huit cent mille individus de toute condition a été unanime pour renverser un gouvernement qui attentait à la liberté de la presse et aux lois électorales existantes, pour respecter la propriété au plus fort du combat, pour rétablir le lendemain non-seulement l'ordre, mais un gouvernement et qui plus est, un trône; dans un pays où quinze cent mille individus ont assez d'aisance pour pouvoir, sans aucune indemnité, s'habiller militairement, s'équiper, s'armer, et sacrifier par mois quatre journées de travail aux exercices et au service des gardes nationales, prétendre que dans un tel pays il n'y a pas plus de cent à cent vingt mille citoyens à qui *la société* puisse se fier, c'est une absurdité ou une mauvaise plaisanterie. Il n'y a pas de doute que si nous prenions une à une toutes les professions qui, dans l'échelle de la richesse, placent ceux qui les exercent au-dessous des électeurs des anciens grands colléges, tous les hommes qui composent cette première classe électorale ne fussent, par comparaison, des électeurs fort accomplis; mais dans une telle matière il s'agit de vérité, de justice, et pas de bon goût. Une chambre de députés doit être à l'image, non pas d'une société que chacun définit, conçoit, restreint à sa manière, mais du pays, de la masse des habitans. La garde nationale, composée de citoyens appelés sur cette seule condition qu'ils se sentent intimement assez zélés pour faire au bien public des sacrifices de temps et d'argent considérables, la garde nationale, disons-nous, est déjà une représentation du pays très fidèle et très sérieuse, comme on vient de le voir par les événemens de Nîmes. En demandant que la composition des colléges électoraux se rapproche le plus possible de la composition de la garde nationale, on ne peut être ni fou, ni exigeant, ni même impatient, quoi qu'en disent les défenseurs de la majorité actuelle de la chambre. *(National.)*

—Les rapports qui nous parviennent sur l'esprit et la situation des gardes nationales du département de la Meuse sont on ne peut plus satisfaisans. La jeune population de ce département surtout, fait éclater une telle ardeur et un patriotisme, qu'il serait bien difficile d'en comprimer l'élan si l'ennemi s'approchait jamais de la frontière.

On peut évaluer aux deux tiers des citoyens inscrits le nombre des hommes habillés. L'instruction est fort avancée. Parmi le grand nombre d'officiers qui ont le mieux compris la nature de leur autorité et qui montrent le plus de zèle et de dévoûment, on doit citer les généraux Boyer, Boy; MM. Muel et Brodelet, maîtres de forges; Larzillière, Corvisier, Jacquot, anciens militaires. Au reste tous sont animés des meilleurs sentimens et ont puissamment contribué à la bonne organisation des compagnies.

Partout les autorités municipales s'empressent de pourvoir aux dépenses nécessitées par l'organisation; plus de 300 communes ont voté des fonds; de simples communes rurales ont affecté à cette dépense des sommes de 10,000 fr., et la totalité des votes dépasse déjà 400,000 fr. *(Moniteur.)*

—Dans un moment où la politique semble tout absorber, il faut cependant tenir compte à l'histoire et à la littérature de leurs travaux utiles et consciencieux. Telle est entr'autres publications importantes l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, ouvrage national exécuté sur une grande échelle, orné d'Atlas contenant gravures et portraits. Rappeler les noms des collaborateurs et rédacteurs, c'est en faire un éloge assez complet pour que nous soyons dispensés d'insister. MM. Daure, Desgenettes, Geoffroy Saint-Hilaire, Gourgaud, Marcel, Perseval-Grandmaison, Larrey, Beillard, Rey-Dusseuil, Saintine, Reybaud, etc., donnent leurs soins à l'ensemble et aux détails de cette vaste entreprise. La réduction des six livraisons déjà publiées nous révèle une foule d'anecdotes et d'actions inconnues sur cette campagne orientale. Déjà de nombreux souscripteurs ont témoigné de leur sympathie pour tout ce qui se rattache à nos gloires républicaines, et le *Roi des Français*, qui n'en répudie aucune, a accepté la *dédicace de l'ouvrage*. A de si puissans encouragemens, la presse doit joindre des éloges justement mérités pour la beauté des gravures et pour le talent et la conscience qui président à cette publication.

—Ce n'est que depuis peu d'années que l'étude du droit a été ranimée en France : des jeunes professeurs de l'école de droit de Paris ont enfin introduit chez nous la méthode historique qui a eu de si prodigieux succès en Allemagne. Cette tendance vers l'étude des textes s'est manifestée dès 1819 par la publication de *la Thémis*, recueil périodique fondé par M. Blonde et quelques autres professeurs. Le nouveau recueil que publie M. Blondeau, sous le titre de *Chrestomathie*, forme un cours complet des élémens du droit romain, distribué dans un ordre philosophique et qui a l'avantage de n'être composé que de textes des jurisconsultes romains. Ce recueil est précédé d'une introduction à l'étude du droit en général : l'auteur, jurisconsulte très-distingué, s'y montre très-partisan du système de Bentham; il serait à desirer qu'il le développât davantage.

La réunion des députés qui se tient chez Lointier, après une discussion approfondie sur la loi municipale, a adopté, ce soir, l'article proposé par la commission, et d'après lequel le Roi choisira les maires et les adjoints parmi les conseillers municipaux élus par le peuple.

—Le prince de Salm Kirbourg vient de se rendre à Bruxelles sur l'invitation de plusieurs Belges.

—La souscription en faveur des Polonais est ouverte dans les bureaux du *Constitutionnel*.

—Depuis plusieurs jours il est passé à Orléans un grand nombre de pièces d'artillerie, dirigées sur différens points. Le transport de ces pièces est confié au roulage. Le 27, plusieurs compagnies d'artillerie, venant de Toulouse, sont arrivées à Orléans; elles se rendent à Vincennes pour entrer dans le cadre du 11e régiment.

—L'arsenal et la fonderie de Douai sont dans la plus grande activité. Les chevaux destinés au service de l'artillerie sont envoyés dans les campagnes environnantes.

—On annonce de Toulouse que le gouvernement a donné l'ordre de faire fondre un million de boulets de six.

La Quotidienne poursuit de sa mauvaise humeur la révolution de 1830, jusqu'au bal de l'Opéra. A l'entendre, cette solennité a été telle que les circonstances pouvaient le permettre. Il n'y avait que les drapeaux de plus dans la décoration, qui, à cela près, était celle de l'année dernière.

Quand ce serait vrai, ces drapeaux sont bien quelque chose; et leur sublime effet a bien pu troubler la tête de *la Quotidienne*. Voilà sans doute pourquoi elle nous dit sérieusement, que la recette ne pouvait être aussi énorme qu'elle l'avait été pour le bal donné sous les auspices de la duchesse de Berry.

Afin d'éclaircir mieux la question, nous allons seulement soumettre d'humbles chiffres aux dédains superbes de *la Quotidienne* : le nombre des billets délivrés pour le bal du 15 février 1830, s'est élevé à 5,261. La souscription s'est élevée à 135,000 fr.; la caisse des pauvres s'est enrichie de 110,000 fr. à peu près. Cette année la recette est au-dessus de 150,000 fr.

Toutefois, *la Quotidienne* veut bien nous accorder que le produit sera plus considérable qu'on n'avait pu le présumer à l'aspect de la salle. Et elle ajoute que beaucoup de personnes, dans un but très louable de charité, avaient pris des billets sans avoir l'intention de s'y rendre. Voilà une excellente insinuation pour donner gratis aux amis de *la Quotidienne*, tout le mérite de la charité. S'il lui a semblé que la salle pouvait contenir plus de monde sans qu'on étouffât, c'est qu'apparemment elle a fait de ses billets le même usage que ces discrètes personnes.

—Dimanche dernier, dans la nuit, le bruit se répandit tout-à-coup à l'un des postes du Carrousel, servi par la garde nationale, que la réunion de la Belgique à la France avait été annoncée officiellement sur tous les théâtres de la capitale. Il serait difficile de décrire l'impression que produisit aussitôt cette nouvelle, et les transports d'enthousiasme qu'elle excita parmi les nombreux gardes nationaux de ce poste. C'étaient des cris de patriotisme et de bonheur que l'on adressait au roi des Français, à la France et à nos frères de la Belgique. Une illumination fût bientôt improvisée; chacun, quelle que fût sa position sociale, voyait dans cet heureux événement la réparation d'une grande iniquité politique, un nouveau gage de notre indépendance, la résurrection immédiate de notre commerce et le plus beau fleuron ajouté à la couronne de notre Roi-Citoyen. Les nouvelles trop certaines du matin vinrent malheureusement dissiper les patriotiques illusions de la nuit; mais ce qu'elles n'ont pu détruire, c'est cette étincelle électrique qui volerait d'une frontière à l'autre, si l'espérance d'aujourd'hui devenait la réalité de demain. Sous peu de jours, au reste, cet intéressant problème sera sans doute résolu.

—L'abbé Doney, chanoine et théologal du chapitre de Besançon, avait fait imprimer une lettre injurieuse contre le préfet du Doubs, l'un de nos administrateurs les plus actifs, les plus habiles et les plus dévoués. Traduit à la cour d'assises, il vient d'être condamné à un mois de prison, 2,000 francs d'amende, et aux dépens.

C'est M. Lerouge, procureur-général, qui a porté la parole dans cette affaire; il a soutenu l'accusation avec beaucoup de chaleur et de talent.

Sous le ministère de M. de Vatimesnil, M. Doney, ultramontain déclaré, refusa de faire la déclaration exigée par les ordonnances de juin; il perdit pour cette raison la chaire de philosophie qu'il occupait au collége royal. M. le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon s'empressa de l'indemniser en le nommant à un canonicat dans sa cathédrale.

—M. Ménestrier, ex-magistrat et avocat à la cour royale de Lyon, vient d'adresser à la chambre des députés une pétition tendante à l'abrogation de l'art. 345 du Code d'instruction criminelle de 1808 et à l'exécution de l'instruction de la constituante du 29 septembre 1791, qui prohibe la position de toute question complexe au jury démontre que le mode des délibérations du jury. M. Ménétrier dans l'état actuel de la législation, est une source d'erreur et d'arbitraire. L'instruction de la constituante la rendait impossible par la séparation du fait et du droit. Cette pétition, fortement motivée, doit être l'objet d'une sérieuse attention; elle tend à ramener le jury à sa pureté primitive que le Code de 1808 a manifestement altérée.

—M. le maire et une députation du conseil municipal de la ville de Bordeaux se sont rendus à l'hôtel de M. le lieutenant général baron Janin, commandant la IIe division militaire, pour lui remettre l'épée d'honneur qui lui a été décernée par la commission municipale, comme un témoignage de la reconnaissance que la population bordelaise lui a vouée pour sa noble conduite dans les journées des 30, 31 juillet, 1er. et 2 août derniers.

M. le maire lui a adressé le discours suivant :

"Général,

"Le conseil municipal met beaucoup d'empressement à remettre en vos mains l'épée d'honneur qui a été votée en votre faveur par la commission municipale.

"Les Bordelais n'oublieront jamais que, le 30 juillet 1830, par votre modération et la générosité de vos procédés, vous les avez préservés du plus grand malheur : leur reconnaissance vous est acquise.

"En vous donnant l'assurance, général, que nous désirons vivement que vous restiez parmi nous, nous exprimons le vœu unanime des Bordelais."

M. le baron Janin a répondu :

"Monsieur le maire,

"Je suis trop ému de la démarche du conseil municipal de la ville de Bordeaux, pour pouvoir exprimer comme je le sens tout ce que mon cœur éprouve.

"J'accepte avec orgueil l'épée d'honneur que les Bordelais daignent m'offrir; ce noble souvenir me sera toujours cher.

"Je jure à la face du ciel, et sur l'arme même que vous avez mise entre mes mains, qu'elle ne déviera jamais du chemin de l'honneur; que, toujours prête à défendre le Roi, la patrie, les citoyens et nos libertés, on la verrait aussi briller de tout son éclat pour assurer l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public." *(L'Opinion.)*

MAIRIE DE LA N.-ORLÉANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 45 onces de pain pour un escalin.

9 avril D. PRIEUR, Maire.

ON desire échanger une jeune grifflonne, agée d'environ 15 ans, parlant anglais et français, et acclimatée pour un jeune nègre capable de conduire des chevaux, et bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 avril—

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par 28 dos J. MAGER.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS.

Navire Illinois, Waterman, N-York, Wilby & Hazard
Brick Susan & Sarah, Cushing, N. York, Cockayne, Watts & co.
Brick Alcyope, Byrne, Philadelphie, Capit.
Brick Clarissa-Ann, Owens, Liverpool, J R Boyd.
Goël. Virginia, Morris, Mobile, Capit.
Goël. Washington, Swan, Magnolia, Capit.
Goël. Canon, Petit, Matamoras, J W Breadlove.
Goël. Montanesa, Carreras, Havane, J Prats.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Florida, Morrison, de la passe N. E. avec une partie du chargement du navire Ohio, de Philadelphie, navire Princeregent, de Greenock en 60j. Brick Pearl, de Key-West, à 6 milles au-dessus du fort; une goëlette devant l'habitation Johnson; barque anglaise Britannia, de Liverpool; barque anglaise Castine; un navire devant l'hab. Wilkinson, brick Mary-Ann, et navire Champion montant avec l'Atlas; sloop Young-Hamilton, bricks Aretusa et Alfred, échoués au Détour.

Bateau de remorque Grampus, Howrin, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Cassandra, la barque Mary, le brick Shamrock et la goëlette Correo. Il a amené le navire Aurora, et a laissé en dehors de la barre, avec perte de son gouvernail, le navire Crown, parti d'ici pour Liverpool. A l'ancre en dehors, navire Citizen. Pas de nouveaux arrivages. Quitté la passe mercredi à 5 heures de l'après midi.

Navire Aurora, McLellan, de la Havane, sa capitaine, avec du café.

Brick Isley, de la Havane, avec du café.

Brick Rising-States, Carpenter, Providence.

Bateau à vapeur Integrity, Lafontaine, des Opelousas, avec coton, peaux à divers.—7 pas.

Bateau à vapeur Planter, Jarreau, Natchitoches, avec coton à divers.

Bateau à vapeur Rapide, Waters, Natchitoche, avec coton, peaux, peaux de chevreuil, mélasse, à divers.—30 passagers.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche prochain, 10 Avril,
Première représentation du nouvel engagement de M. ARISTIPPE.

ZAÏRE,

Tragédie en cinq actes, de Voltaire.—M. Aristippe jouera le role d'Orosmane.
Le spectacle sera terminé par

TONY

Ou cinq années en deux heures.
Folie vaudeville en deux actes, de MM. Brazier et Mélesville.

Dragons D'ORLÉANS,

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 court., à 6 heures du matin, en grande tenue, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
L. T. CAIRE,
8 avril.—2 *Maréchal-des-logis-chef.*

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 10 avril, à 6 heures et demie, et se réunira sur la Place du Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.
Par ordre du capit.
A. LABOURDETTE
7 avril— *Maréchal-des logis chef.*

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes dimanche 10 du courant, à 6 heures du matin, armement complet, pantalon blanc.—Par ordre
6 avril. U. DUREL—Adjt.-major.

GRENADIERS!

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc et veste bleue, et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
JN. LUCAS,
6 avril. *sergent-major.*

VOLTIGEURS D'ORLEANS

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalons blancs et pompons; pour faire la *petite guerre*.
Par ordre du capt. CHAPUS,
5 avril Sergent-maj.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.
Equipement complet, pantalon blanc et veste bleu.
Par ordre du capitaine.
LOUIS MUH,
7 avril *sergent-major*

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 5½ heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, pompon, armement complet et en ordre.
Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
8 avril. Sergt.-major.

Cazadores DE ORLEANS:

La compañia tomará las armas el domingo próximo 10 del corriente, á las 6 en punto de la mañana, y se reunirá en el parage acostumbrado.
Por órden del capitan,
RAFAEL PEREZ.
8 de abril Sergto. 1°.

Chasseurs.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
J LAMOTHE.
5 avril Sergt.-major.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, HURON, capitaine C J. Maynard, ayant son chargement engagé, partira positivement samedi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
P. M. TOURNÉ.
8 avril rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR SAVANNAH.

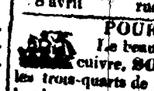

Le beau brick, doublé et chevillé en cuivre, SOULE, capit. Soule, ayant les trois-quarts de sa cargaison prêts à aller à bord, commencera à charger dans quelques jours, et partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser au capitaine ou à
7 avril *STETSON & AVERY.*

POUR RIO GRANDE OU BRAZOS DE ST. JAGO.

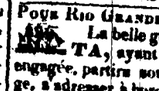

La belle goëlette mexicaine, ALERTA, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sou peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 av. *J. W. ZACHARIE & Co.*

A FRETER.

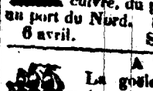

Un beau brick doublé et chevillé en cuivre, du port de 160 tonneaux, pour un port du Nord. S'adresser à
6 avril. STETSON & AVERY.

A VENDRE.

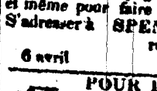

La goëlette TWO-SISTERS, maintenant mouillée au Bassin; elle tire peu d'eau, et est du port de 26 tonneaux; elle porte de 450 à 500 barils et est calculée pour faire les voyages sur le lac ou sur le fleuve, et même pour faire les voyages du Mexique. S'adresser à SPENCER, LLOYD & Co.
rue de Chartres, no. 5, ou à
6 avril J. PAGE, au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire WARREN, capitaine Studley, pouvant recevoir 400 balles de coton. S'adresser à
WM. G. HEWES,
5 avril no. 9, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE,

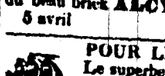

On a besoin de 50 boucauts de tabac et de 100 balles de coton, ainsi qu'un peu de beau brick ALCYONE.
5 avril WM. G. HEWES.

POUR LIVERPOOL.

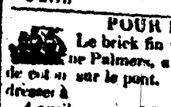

Le superbe navire PLATO, pouvant recevoir environ 500 balles de coton dans la cale, et 150 sur le pont. S'adresser à
5 avril WM. G. HEWES.

POUR BOSTON.

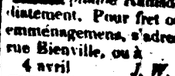

Le brick fin voilier ELIZA, capitaine Palmers, a besoin de 30 à 40 balles de coton sur le pont. Pour les conditions, s'adresser à
4 avril *STETSON & AVERY.*

POUR KINGSTON (JAMAÏQUE.)

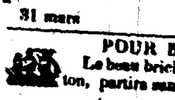

Le beau brick ATTAKAPAS, capitaine Ramadell, pouvant partir immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou face de la rue Bienville, ou à
4 avril *J. W. ZACHARIE, & Co.*

POUR NEW-YORK.

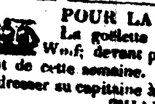

Le beau brick EXEMTION, cap. Thomas, partira sans délai. S'adresser à
31 mars WM. G. HEWES, no. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON,

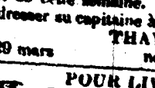

Le beau brick HOPE, capt. Marston, partira sans délai. S'adresser à
31 mars WM. G. HEWES, no 9, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.

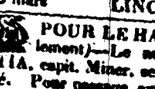

La goëlette WHALE, capitaine Wolf; devant partir dans tout le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
THAYER, HURD & Co.,
29 mars no. 29, rue des Magasins.

POUR LIVERPOL.

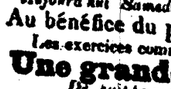

Le navire GOLCONDA, enregistré A 1, capitaine John N. Wills, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour frêt de 400 balles de coton, et la charge du pont, s'adresser à
28 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE. (Passage seulement)—Le navire paquebot HELVETIA, capit. Miner, sera immédiatement expédié. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
28 mars THEOD. NICOLET & CO.

CIRQUE.

Aujourd'hui Samedi, 9 Avril 1831,
Au bénéfice du petit Joseph.
Les exercices commenceront par
Une grande Entrée
De huit beaux chevaux.
Grandes Voltiges
Et une Manœuvre par toute la troupe.
Chanson comique par Mr. Creighton.
Tours d'Equitation par le petit Joseph, qui sautera sur son fouet, sur des rubans, et à travers un BALLON.
Le cheval Saladin fera ses tours ordinaires.
Exercices d'Equitation par Madame Smith, qui fera de nouveaux tours.
Danse sur des échasses,
M. Nichols chantera ensuite.
VOLTIGES A LA COURSE.
Exercices d'Equitation, sans selle ni bride, par Mr. Birdsal.
Le tout sera terminé par la
DANSE SUR LA CORDE LACHE,
Par M. Mannich.
☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.
PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 9 avril

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

AVIS.—Le public est prévenu que l'on recevra des souscriptions au capital de la dite compagnie, jusqu'au 1er. mai prochain.
Le bureau est rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 8 avril—3

AVIS.—Reçu récemment et à vendre, 12 caisses fromage de Gruyère.
10 boëtes véritable absynthe.
8 av. THEO. NICOLET & CO.

AVIS.—Le superbe lot d'habillemens qui doit être vendu à l'enchère demain matin, au magasin No. 7, rue de Chartres, est maintenant à la vue du public; on y trouvera aussi le catalogue des habillemens. La vente aura lieu positivement, et les marchandises sont toutes de première qualité. 8 avril

MARCHANDISES du pays.—26 balots toile à draps de 4-4, à vendre par
avril. STETSON & AVERY.

COLLÉGE JEFFERSON.

LE lundi 2 mai prochain, il y aura dans la paroisse de St. Jacques, dans la salle des audiences de la cour de la dite paroisse, une assemblée générale des souscripteurs au dit collége et conséquence tous les dits souscripteurs et chacun d'eux en particulier sont invités à s'y rendre, afin de procéder à l'élection de quinze directeurs de la dite institution, pour remplacer ceux maintenant en fonctions. [7 a.—9, 2ps

CHAUX A VENDRE.

EN débarquement du navire Helvetia, de Boston, et à vendre par les soussignés, 500 barriques Chaux vive de Thomastown.
THEODORE NICOLET & Co.
28 mars

TRAITÉS sur Philadelphie, New-York Paris et le Hâvre, à vendre par
HY. PERRET & CHARBONNET.

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour quelques ventes à l'encan, voyez la 4e. page.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, aujourd'hui 9 du courant, à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.
Une variété de Marchandises sèches, et 80 sacs Poivre giroflé, sauvés du naufrage du brick Trent, capit. Bartows, venant de N. York. [8 a.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu au café de la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi 23 du courant.
DEUX BELLES PROPRIÉTÉS annoncées par cette gazette les 5 et 7 de ce mois, dans laquelle on trouvera tous les détails nécessaires, ces détails sont affichés avec le plan à la dite bourse.
Messieurs les amateurs sont invités à venir voir les dites propriétés, au No. 119, sur l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans le carré de la ville.
Conditions au moment de la vente. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, esqr. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 avril—6

PAR P. A. GUILLOTTE.

Samedi 9 du courant, il sera vendu au lieu acco